

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019 RESULTATS DES VOTES

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville- La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Présents : Jean ANDRE, Jean-Luc ANNEQUIN, André BEJUIT, Patrick BELMONT, François BOUCLY, Richard BRELET, Christophe BROCHARD, Frédéric CAPPE, Jean-Claude CARRE, Daniel CEZARD, Monique CHABERT, Raymond COQUET, Nour-Eddine DEGHA, Jean-François DELDICQUE (à son arrivée à 19h04), Claire DURAND (avant son départ définitif à 19H51), Vincent DURAND, Christophe DUVERNE, Emmanuel EGLAINE, Marie-Christine FRACHON, Didier FREMY, Jean-Charles GALLET, Jacques GARNIER, Marie-Agnès GONIN (à son arrivée à 18H19), André GUICHERD (avant son départ définitif à 20H03), Magali GUILLOT, Gilles LEHMANN (avant son départ définitif à 20h12), Frédéric LELONG, Emmanuel LIMOUZIN (à son arrivée à 19h09), Roger MARCEL (avant son départ définitif à 20H05), Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Eric PHILIPPE, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Daniel RABATEL, Rémy RABATEL, Fabien RAJON, Jean-Louis REYNAUD, Pierre ROUSSET, Michel SERRANO (à son arrivée à 18H22), Monique SOULIER (avant son départ définitif à 19H00), Thérèse TISSERAND, Marie-Agnès TOURNON, Bernard TRILLAT, Christian VIEUX-MELCHIOR, Daniel VITTE, Gérard VITTE.

Excusés/absents : Frédéric BARBIER, Hélène BERTHET-BIZOT, Thierry CLEYET-MAREL, Benjamin GASTALDELLO, Delphine GIRERD, Marie-Agnès GONIN (avant son arrivée à 18H19), Sébastien GUEUGNOT, Gilbert JOYE, Gilles LEHMANN (à son départ définitif à 20h12), Emmanuel LIMOUZIN (avant son arrivée à 19H09), Roger MARCEL (à son départ définitif à 20h05), Joëlle MARTIN, Yvonne RATEAU, Julien VENTURA.

Max GAUTHIER est remplacé par Gilles LEHMANN, Solange MASCLAU est remplacée par Frédéric CAPPE, Céline REVOL est remplacée par Bernard TRILLAT, Véronique SEYCHELLES est remplacée par Jean-Claude CARRE.

Pouvoirs : Jean-Marc BOUVET donne pouvoir Jean-Luc ANNEQUIN, Jean-François DELDICQUE donne pouvoir à Monique SOULIER (avant son arrivée à 19h04), Claire DURAND donne pouvoir à Jean-Paul PAGET (à son départ définitif à 19h51), Michel GALLICE donne pouvoir à Michel SERRANO, André GUICHERD donne son pouvoir à Magali GUILLOT (à son départ définitif à 20h03), Jean-Pierre LOVET donne pouvoir à Jean-Charles GALLET, Alain RICHIT donne pouvoir à Daniel CEZARD, Monique SOULIER (à son départ définitif à 19h00) donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE (à son arrivée à 19h04).

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

A l'ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

1. VIE LOCALE

Culture, sport

Sortie de Marie-Agnès TOURNON à 18h16

1.1 (1037-2019-334) Construction de la médiathèque tête de réseau intercommunale à Pont de Beauvoisin - Approbation de l'Avant-Projet Définitif, approbation du montant définitif de rémunération de l'équipe de Maîtrise d'œuvre et autorisation de signature du Permis de Construire - **Adopté à la majorité absolue (43 pour, 0 opposition, 5 abstentions)**

Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport

Il s'agit de valider l'avant-projet définitif de l'opération pour un montant de 1 787 091 euros HT, d'arrêter la rémunération définitive de l'équipe de Maîtrise d'œuvre à 256 090 euros HT et d'autoriser la Présidente à signer la demande de Permis de Construire relative à la construction d'une médiathèque tête de réseau située Rue Mazagran 38480 Le Pont-de-Beauvoisin.

Retour de Marie-Agnès TOURNON à 18h18

Arrivée de Marie-Agnès GONIN à 18H19 (le quorum est modifié)

1.2 (1038-2019-335) Médiathèque tête de réseau intercommunale à Pont de Beauvoisin - Validation du plan de financement prévisionnel - **Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport

Il s'agit de valider le plan prévisionnel de financement des travaux de construction de la Médiathèque Tête de réseau sur la commune de Pont-de-Beauvoisin intégrant les aides complémentaires de l'ADEME, de la Région et de la DRAC de solliciter l'aide de l'ADEME pour les investissements liés à la géothermie sur champs de sondes, l'aide de la DRAC pour les investissements liés aux travaux, études, mobilier, collections et informatique, l'aide de la Région dans le cadre de son Appel à projets « Promouvoir et développer la construction en bois local » pour les investissements du lot bois.

Arrivée de Michel SERRANO à 18H22 (avec le pouvoir de Michel GALLICE) (le quorum est modifié)

Habitat

1.3 (1039-2019-336) Modification des statuts du SAGAV - **Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication en l'absence de Benjamin GASTALDELLO, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'approuver la modification des statuts du Syndicat d'aménagement et de gestion des aires pour les gens du voyage en Nord Isère, à la date du 1er janvier 2020.

2. SERVICES TECHNIQUES

Développement durable opérationnel – Environnement

2.1 (1040-2019-337) Modification des articles 1 et 6 des statuts du SICTOM du GUIERS - **Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Roger MARCEL, Vice-président en charge du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture

Il s'agit d'approuver la modification des articles 1 et 6 des statuts du SICTOM du GUIERS.

Départ définitif de Monique SOULIER à 19H00 (avec le pouvoir de Jean-François DELDICQUE) (le quorum est modifié)

Arrivée de Jean-François DELDICQUE à 19H04 (avec le pouvoir de Monique SOULIER) (le quorum est modifié)

Arrivée d'Emmanuel LIMOUZIN à 19H09 (le quorum est modifié)

Départ définitif de Claire DURAND à 19H51 (qui donne son pouvoir à Jean-Paul PAGET)

Départ définitif d'André GUICHERD à 20H03 (qui donne son pouvoir à Magali GUILLOT)

Départ définitif de Roger MARCEL à 20H05 (le quorum est modifié)

Urbanisme

2.2 (1041-2019-338) Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Ouest) des Vals du Dauphiné et des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales associés - **Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 3 abstentions)**

Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire

Il s'agit d'approuver les modifications apportées au projet de PLUi Ouest arrêté tel qu'il est joint en annexe de la présente délibération et les modifications apportées aux zonages d'assainissement arrêtés, d'approuver le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Ouest) des Vals du Dauphiné et les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales associés au projet de PLUi (PLUi Ouest) des Vals du Dauphiné.

Départ de Gilles LEHMANN à 20H12 (le quorum est modifié)

2.3 (1042-2019-339) Instauration et délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) - **Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire

Il s'agit d'instaurer un Droit de Prémption Urbain (DPU) tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le PLUi Ouest pour les 18 Communes concernées, à savoir, Cessieu, Rochetoirin, Saint-Jean de Soudain, La Tour du Pin, Saint-Clair de la Tour, Faverges de la Tour, Dolomieu, Saint-Didier de La Tour, Le Passage, La Chapelle de La Tour, Doissin, Montrevel, Sainte-Blandine, Montagnieu, Saint-Victor de Cessieu, Biol, Belmont, Torchefelon et de déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) aux communes de Cessieu, Rochetoirin, Saint-Jean de Soudain, La Tour du Pin, Saint-Clair de la Tour, Faverges de la Tour, Dolomieu, Saint-Didier de La Tour, Le Passage, La Chapelle de La Tour, Doissin, Montrevel, Sainte-Blandine, Montagnieu, Saint-Victor de Cessieu, Biol, Belmont, Torchefelon.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h18.